



RÉGION ACADÉMIQUE
MAYOTTE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Délégation régionale académique
à la jeunesse, à l'engagement
et aux sports

PRÉSENTATION DES APPELS À PROJETS DE LA DRAJES MAYOTTE

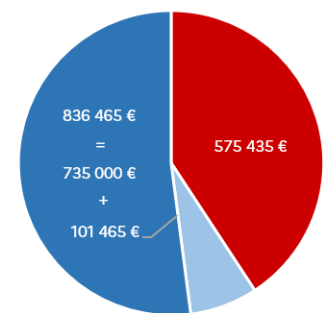
Formation des trésoriers des AS du 29.01.26

PLAN DE LA PRÉSENTATION

- ▶ Bilan 2025
- ▶ Perspectives 2026
 - ▶ Situation budget
 - ▶ FDVA
 - ▶ FEBECS
 - ▶ ANS
 - ▶ Manger-Bouger
 - ▶ Autres
- ▶ Points clés :
 - ▶ La demande
 - ▶ Le budget
- ▶ Contacts

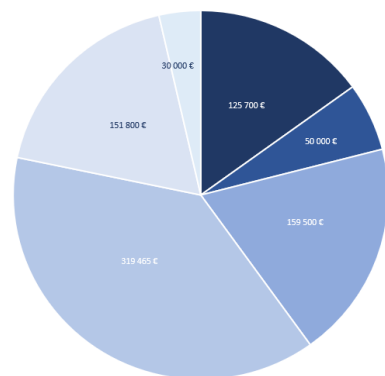
BILAN 2025

Consommation finale sur l'ANS PST pour 2025



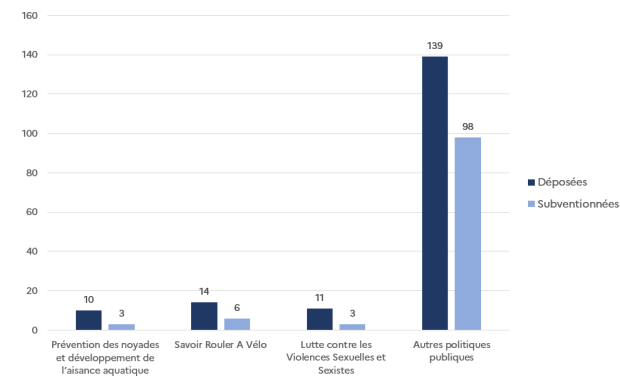
- Consommé Emploi
- Reporté depuis Emploi et consommé sur Hors-Emploi
- Consommé Hors-Emploi

Consommation, par appel à projets en 2025

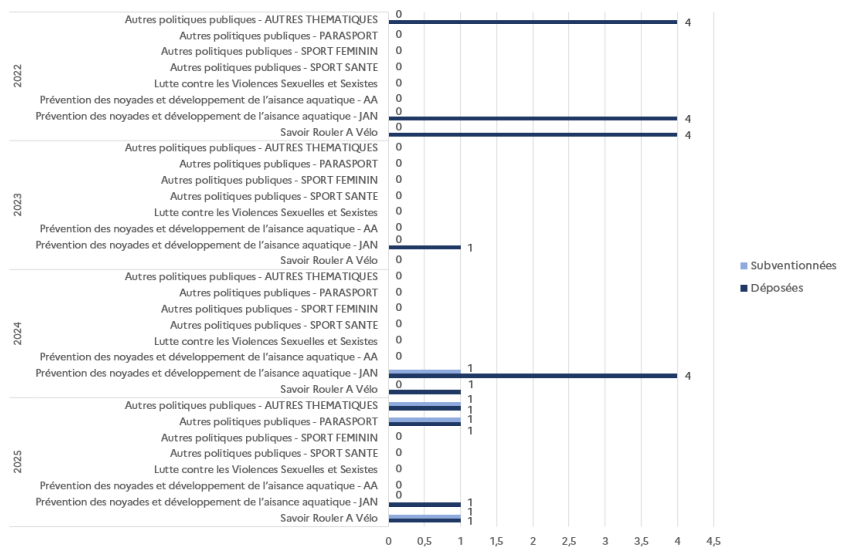


- AAP n°2 - Les savoirs sportifs fondamentaux
- AAP n°3 - La lutte contre les violences sexuelles et sexistes
- AAP n°4 - Les autres politiques publiques du sport et la déclinaison territoriale
- AAP n°5 - L'aide à la reprise des activités sportives
- AAP n°6 - La réappropriation des espaces naturels par la pratique des sports de nature et de plein air
- AAP n°7 - Soutien au fonctionnement des associations professionnalisées par emploi aidé ANS

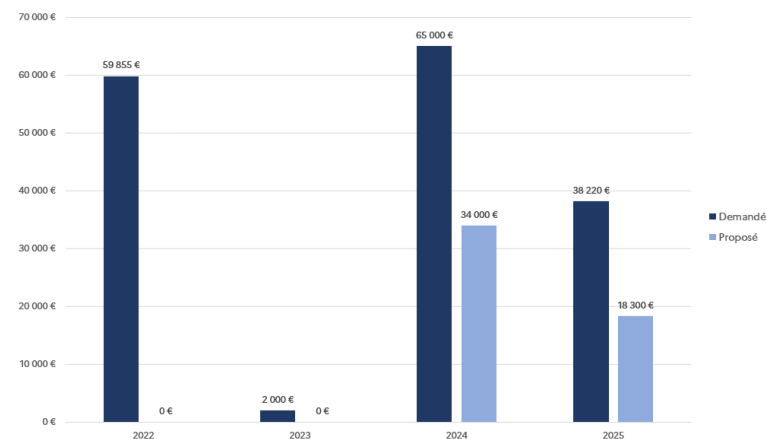
Total des actions subventionnées, par dispositif en 2025



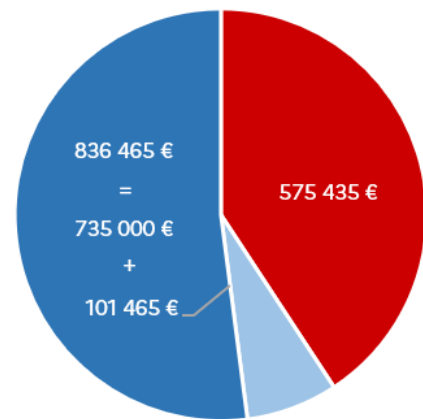
Actions subventionnées, pour les AS, entre 2022 et 2025



Montants totaux subventionnés, pour les AS, entre 2022 et 2025

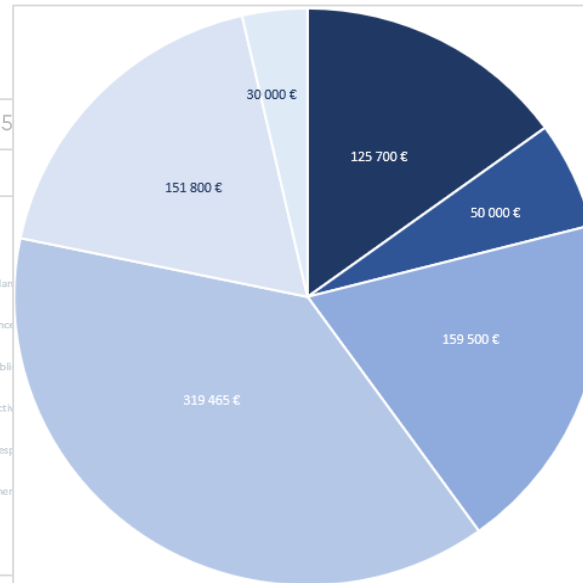


Consommation finale sur l'ANS PST pour 2025



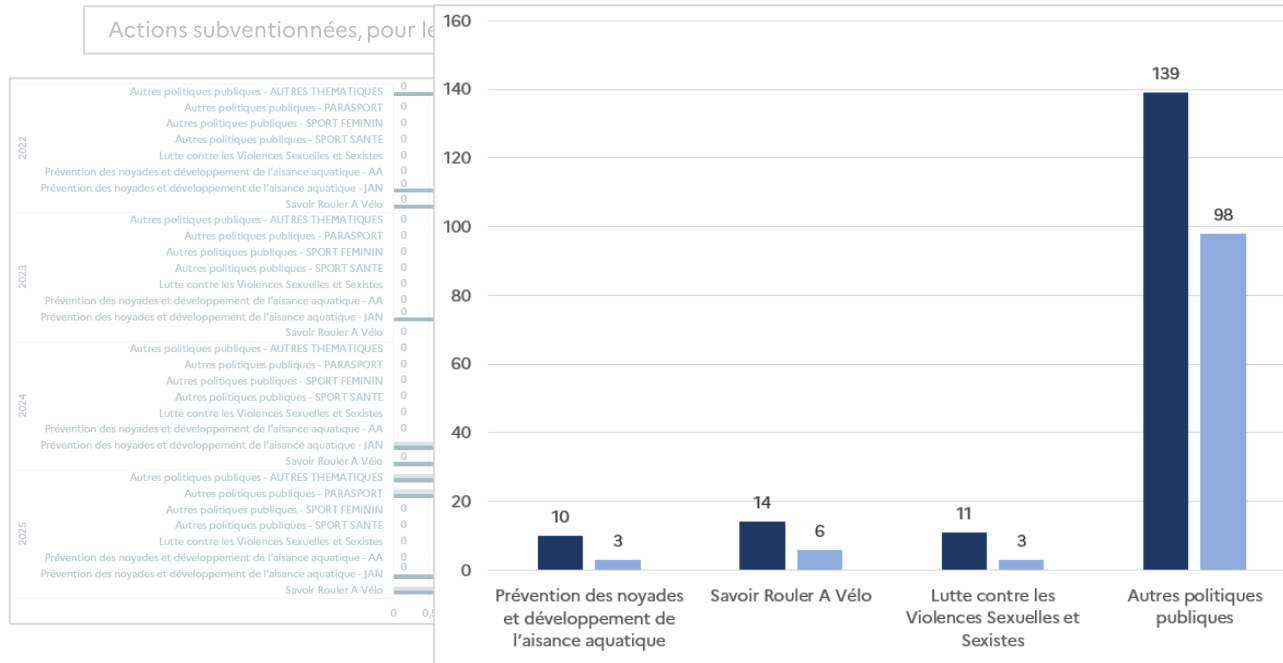
- Consommé Emploi
- Reporté depuis Emploi et consommé sur Hors-Emploi
- Consommé Hors-Emploi

Consommation, par appel à projets en 2025

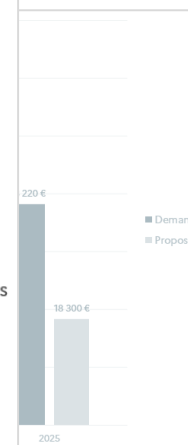


- AAP n°2 - Les savoirs sportifs fondamentaux
- AAP n°3 - La lutte contre les violences sexuelles et sexistes
- AAP n°4 - Les autres politiques publiques du sport et la déclinaison territoriale
- AAP n°5 - L'aide à la reprise des activités sportives
- AAP n°6 - La réappropriation des espaces naturels par la pratique des sports de nature et de plein air
- AAP n°7 - Soutien au fonctionnement des associations professionnalisées par emploi aidé ANS

Total des actions subventionnées, par dispositif en 2025



2022 et 2025

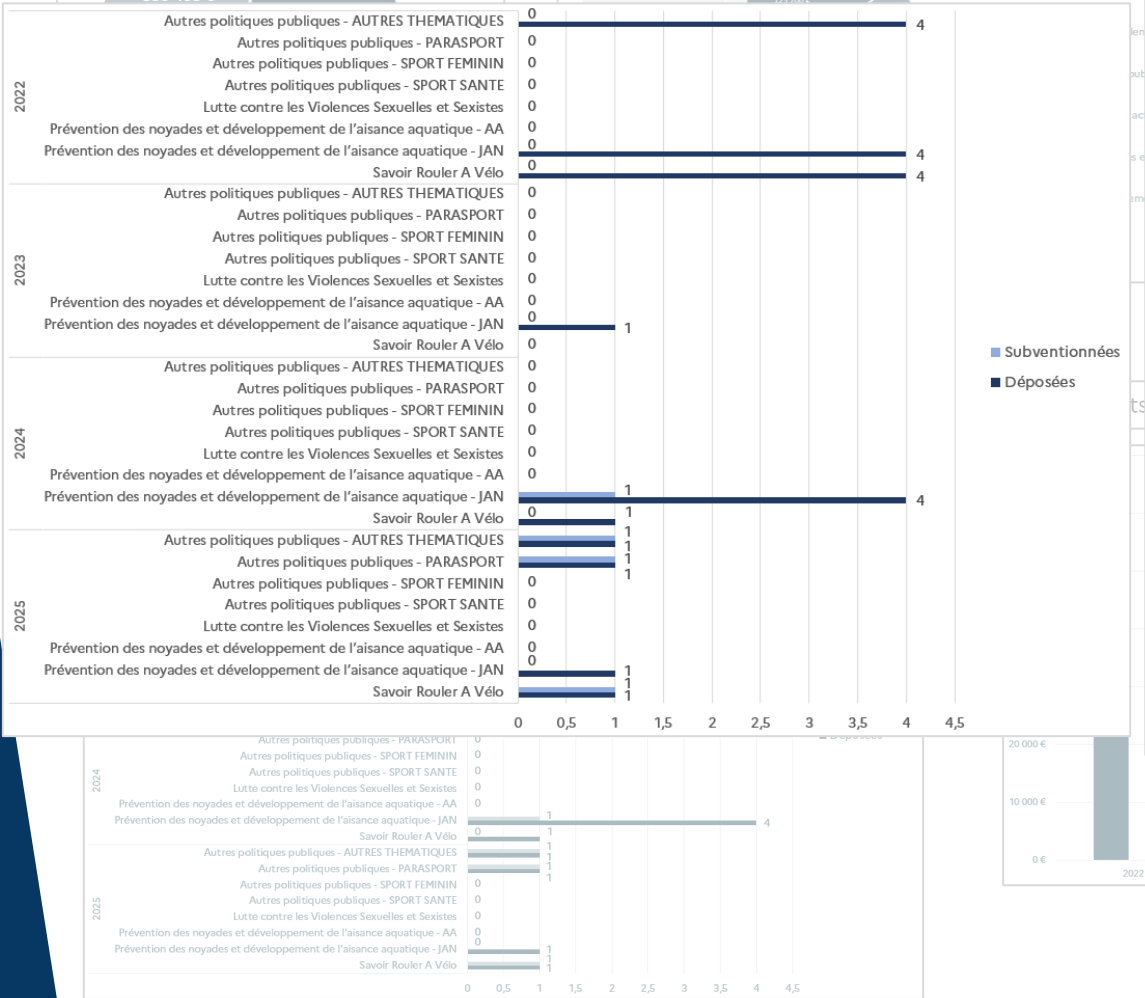


Consommation finale sur l'ANS PST pour 2025

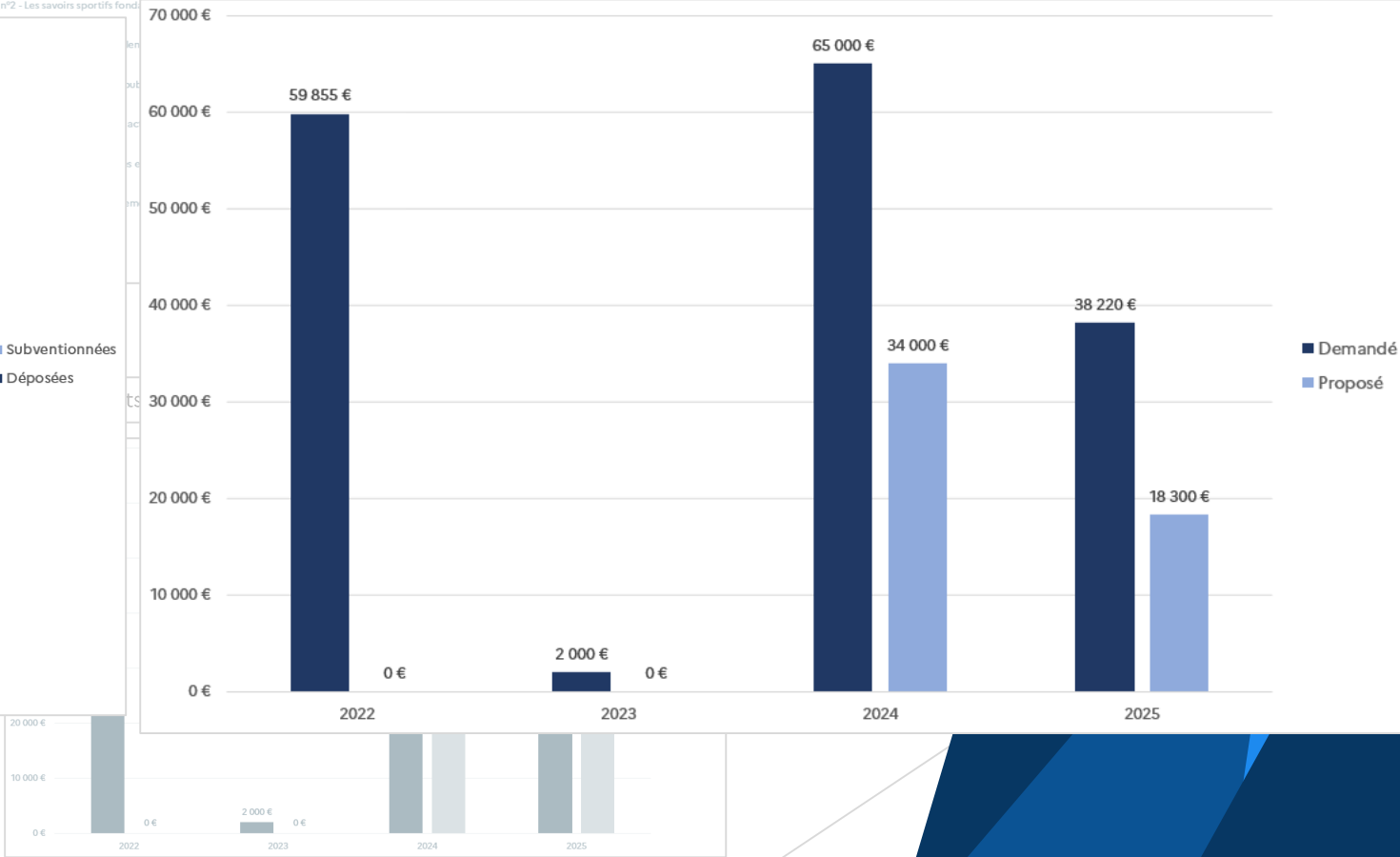
Consommation, par appel à projets en 2025

Total des actions subventionnées, par dispositif en 2025

Actions subventionnées, pour les AS, entre 2022 et 2025



Montants totaux subventionnés, pour les AS, entre 2022 et 2025



PERSPECTIVES 2026

► Alerte sur les crédits !

► Appels à projets en cours :

► FEBECS

FEBECS
OBJET : prise en charge financière des frais de transport aérien vers la France métropolitaine et l'environnement régional
CIBLE : associations et établissements scolaires – jeunes de moins de 30 ans
PRIORITÉS SPORT : projets en lien avec le projet sportif de la fédération :
• Participation aux compétitions nationales des sportifs ayant atteint les minima requis ; • Participation aux compétitions inscrites aux calendriers des fédérations nationales ; • Participation aux manifestations sportives organisées dans les pays situés dans l'environnement régional ; • Déplacements des sportifs des structures des Parcours d'Excellence Sportive (PES) outre-mer pour des stages nationaux (organisés par les DTN ou pour leurs sélections).
FINANCEMENT :
• Maximum 15 000 € (dans la limite des crédits disponibles au fur et à mesure des commissions) couvrant uniquement les billets d'avion • Financement possible pour les accompagnateurs de plus de 30 ans (!) pour 8 jeunes de 6/17 ans & 1 pour 12 jeunes de 18/25 ans).
MODALITÉ DE CANDIDATURE : envoi des éléments directement à la DRAJES

► FDVA 2

FDVA 2
OBJET : accompagner et soutenir le développement à la vie associative. Un axe formation (FDVA1) et un axe fonctionnement / projet (FDVA2).
CIBLE :
• FDVA 2 uniquement pour les associations sportives (PSF pour la formation) ; • Associations, de minimum 6 mois d'existence, ayant un impact durable, favorisant le dynamisme local et la participation citoyenne.
PRIORITÉS FDVA 2 :
• Petites associations (maximum 1 salarié) ; • Nord de Mayotte ; • Prise en compte de la qualité des produits dans les dépenses d'alimentation ; • Objectif environnemental dans les actions innovantes ; • Objectif de santé en soutien du système déployé sur le territoire ; • Mobilisation forte de bénévolat ou d'engagement des jeunes (année internationale du bénévolat en 2026).
FINANCEMENT :
• Entre 1 000 € et 5 000 € pour le fonctionnement ; • Entre 1 000 € et 15 000 € pour les projets innovants • 80% maximum de financements publics
MODALITÉ DE CANDIDATURE : via le Compte Asso - Jusq'au 15 mars 2026

► Appels à projets attendus :

► ANS PST

ANS PST
OBJET : financer et soutenir les actions sportives locales inscrites dans les Projets Sportifs Territoriaux. A pour objectif le développement de la pratique pour tous en cohérence avec les priorités du territoire et par décision des orientations nationales (complément avec le PSF).
CIBLE :
• Clubs et associations affiliés à des fédérations sportives agréées – pour les AS sur des projets en dehors des horaires d'enseignement ; • Signes / Comités des fédérations sportives agréées ; • CROZ ; • Groupements d'employeurs ; • Associations du Quil'Asap ; • Associations de la Santé ; • Associations de lutte contre les violences ; • Collectivités (pour certains axes) ; • Comité Paralympique (CPH).
PRIORITÉS ANS PST 2025 :
• Savoirs fondamentaux – SRAP / Alliance Aquatique / l'apprendis à nager ; • Lutte contre les VSS ; • Autres pratiques publiques – PST – Sport Santé / Sport Féminin / Paraparc ; • Appareils d'activités ; • Sports de nature et de plein air ; • Ateliers pour jeunes professionnels par ANS.
FINANCEMENT :
• Pas de tranche imposable • 80% maximum de financements publics
MODALITÉ DE CANDIDATURE : via le Compte Asso

► Manger-Bouger

MANGER-BOUGER
OBJET : soutenir les actions permettant l'amélioration de la santé des populations par la prévention primaire autour de l'alimentation et / ou l'activité physique. Il s'agit ainsi de proposer des actions de prévention qui visent à réduire la survenue des maladies nutritionnelles. Appel à projets co-financé (ARS, DRAJES, ANCT, DEETS, CD, CSSM, DEALM...)
CIBLE :
• Toutes structures (associations, collectivités, privés...).
PRIORITÉS MANGER-BOUGER 2025 :
• Education en santé / éducation alimentaire ; • Accessibilité des pratiques d'activités physiques aux personnes les plus éloignées ; • Lutte contre la précarité alimentaire ; • Création d'outils de sensibilisation / promotion ; • Développement des circuits courts.
FINANCEMENT :
• Pas de subventionnement en dessous de 2 000 € ; • 80% maximum de financements publics.
MODALITÉ DE CANDIDATURE : par transmission directe au référent ARS

► Autres (prévention des violences, sport de nature...)

► Alerte sur

► Appels à p

► FEBECS

FEBECS
OBJET : prise en charge financière des frais de transport aérien vers la France métropolitaine et l'environnement régional
CIBLE : associations et établissements scolaires – jeunes de moins de 30 ans
PRIORITÉS SPORT – projets en lien avec le projet sportif de la fédération :
• Participation aux compétitions nationales des sportifs ayant atteint les minima requis ; • Participation aux compétitions inscrites aux calendriers des fédérations nationales ; • Participation aux manifestations sportives organisées dans les pays situés dans l'environnement régional ; • Déplacements des sportifs des structures des Parcours d'Excellence Sportive (PES) outre-mer pour des stages nationaux (organisés par les DTN ou pour leurs sélections).
FINANCEMENT :
• Maximum 15 000 € (dans la limite des crédits disponibles au fur et à mesure des commissions) couvrant uniquement les billets d'avion • Financement possible pour les accompagnateurs de plus de 30 ans (1 pour 8 jeunes de 6/17 ans & 1 pour 12 jeunes de 18/25 ans).
MODALITÉ DE CANDIDATURE : envoi des éléments directement à la DRAJES

► Appels à p

► ANS PS

ANS PS
OBJET : financer et soutenir les actions sportives locales inscrites dans le projet sportif territorial. A par conséquent le développement de la pratique sportive en cohérence avec les priorités du territoire et par conséquent les orientations nationales complémentaires avec le PPS.
CIBLE :
• Clubs et associations affiliés à des fédérations sportives agréées • Lignes (Comités des fédérations sportives agréées) • CROZ ; • Groupements d'entraîneurs ; • Associations de (Généralistes) • Associations de la Santé ; • Associations de lutte contre les violences ; • Collectivités (pour certains axes) ; • Comité Paralympique (CPM).
PRIORITÉS ANS PS 2025 :
• Savoirs Fondamentaux – SAV / Alliance Aquatique / Espaces de jeu ; • Lutte contre les VIO ; • Actions préventives publiques – PPS – Sport Santé / Sport Héritier / Prévention ; • Projets d'avenir ; • Sports de nature et de plein air ; • Ateliers pour jeunes professionnels par APS.
FINANCEMENT :
• Pas de tranche dédiée • 80% maximum de financements publics
MODALITÉ DE CANDIDATURE : via la Comète APS

FEBECS

OBJET : prise en charge financière des frais de transport aérien vers la France métropolitaine et l'environnement régional

CIBLE : associations et établissements scolaires – jeunes de moins de 30 ans

PRIORITÉS SPORT – projets en lien avec le projet sportif de la fédération :

- Participation aux compétitions nationales des sportifs ayant atteint les minima requis ;
- Participation aux compétitions inscrites aux calendriers des fédérations nationales ;
- Participation aux manifestations sportives organisées dans les pays situés dans l'environnement régional ;
- Déplacements des sportifs des structures des Parcours d'Excellence Sportive (PES) outre-mer pour des stages nationaux (organisés par les DTN ou pour leurs sélections).

FINANCEMENT :

- Maximum 15 000 € (dans la limite des crédits disponibles au fur et à mesure des commissions) couvrant uniquement les billets d'avion
- Financement possible pour les accompagnateurs de plus de 30 ans (1 pour 8 jeunes de 6/17 ans & 1 pour 12 jeunes de 18/25 ans).

MODALITÉ DE CANDIDATURE : envoi des éléments directement à la DRAJES

• Pas de subventionnement en dessous de 2 000 € ; • 80% maximum de financements publics.
MODALITÉ DE CANDIDATURE : par transmission directe au référent APS

FDVA 2

OBJET : accompagner et soutenir le développement à la vie associative. Un axe formation (FDVA1) et un axe fonctionnement / projet (FDVA2).

CIBLE :

- FDVA 2 uniquement pour les associations sportives (PSF pour la formation) ;
- Associations, de minimum 6 mois d'existence, ayant un impact durable, favorisant le dynamisme local et la participation citoyenne.

PRIORITÉS FDVA 2 :

- Petites associations (maximum 1 salarié) ;
- Nord de Mayotte ;
- Prise en compte de la qualité des produits dans les dépenses d'alimentation ;
- Objectif environnemental dans les actions innovantes ;
- Objectif de santé en soutien du système déployé sur le territoire ;
- Mobilisation forte de bénévolat ou d'engagement des jeunes (année internationale du bénévolat en 2026).

FINANCEMENT :

- Entre 1 000 € et 5 000 € pour le fonctionnement ;
- Entre 1 000 € et 15 000 € pour les projets innovants
- 80% maximum de financements publics

MODALITÉ DE CANDIDATURE : via le Compte Asso – jusqu'au 15 mars 2026

► Alerte sur

► Appels à p

► FEBECS

FEBECS
OBJET : prise en charge financière des frais de transport aérien vers le territoire métropolitain et l'environnement régional
CIBLE : associations et établissements scolaires - jeunes de moins de 18 ans
PRIORITÉS SPORT : projets en lien avec le projet sportif de la fédération
• Participation aux compétitions nationales des sportifs ayant minima requis ; • Participation aux compétitions inscrites aux calendriers départementaux ; • Participation aux manifestations sportives organisées dans le territoire ; • Déplacements des sportifs des structures des Parcs d'Activité Sportive (PAS) outre-mer pour des stages nationaux (organisés par DTN ou pour leurs sélections).
FINANCEMENT :
• Maximum 15 000 € (dans la limite des crédits disponibles au titre des commissions) couvrant uniquement les billets d'avion ; • Financement possible pour les accompagnateurs de moins de 18 ans pour 8 jeunes de 6/17 ans & 1 pour 12 jeunes de 18/25 ans).
MODALITÉ DE CANDIDATURE : envoi des éléments directement à la fédération

► Appels à p

► ANS PS

ANS PS
OBJET : financer et soutenir les actions sportives locales inscrites dans le projet sportif territorial. A pour objectif le développement du sport pour tous en cohérence avec les priorités du territoire et par décisions orientations nationales complémentaires avec le PSF.
CIBLE :
• Clubs et associations affiliés à des fédérations sportives agréées par le ASPT ou des projets en dehors des horaires d'enseignement ; • Lignes (Centres des fédérations sportives agréées) ; • CROUS ; • Groupements d'enseignants ; • Associations de l'Éducation ; • Associations de la Santé ; • Associations de lutte contre les violences ; • Collectivités (pour certains axes) ; • Comité départemental CROUS.
PRIORITÉS ANS PS 2025 :
• Savoirs Fondamentaux - SAV / Alliance Aquatique / Apprentissage ; • Lutte contre les VLS ; • Autres pratiques publiques - PSF - Sport Santé / Sport Santé Prévention ; • Projets innovants ; • Sports de nature et de plein air ; • Jeux pour tous (projets innovants par ANS).
FINANCEMENT :
• Pas de franchise imposée ; • 80% maximum de financements publics
MODALITÉ DE CANDIDATURE : via le Compte Asso

► Alerte sur les

► Appels à projet

► FEBECS

FEBCS
OBJET : prise en charge financière des frais de transport aérien vers la France métropolitaine et l'environnement régional
CIBLE : associations et établissements scolaires – jeunes de moins de 30 ans
PRIORITÉS SPORT : projets en lien avec le projet sportif de la fédération :
• Participation aux compétitions nationales des sportifs ayant atteint les minima requis ; • Participation aux compétitions inscrites aux calendriers des fédérations nationales ; • Participation aux manifestations sportives organisées dans les pays situés dans l'environnement régional ; • Déplacements des sportifs des structures des Parours d'Excellence Sportive (PES) outre-mer pour des stages nationaux (organisés par les DTN ou pour leurs sélections).
FINANCEMENT :
• Maximum 15 000 € (dans la limite des crédits disponibles au fur et à mesure des commissions) couvrant uniquement les billets d'avion • Financement possible pour les accompagnateurs de plus de 30 ans (1 pour 8 jeunes de 6/17 ans & 1 pour 12 jeunes de 18/25 ans).
MODALITÉ DE CANDIDATURE : envoi des éléments directement à la DRAIS

► Appels à projet

► ANS PST

ANS PST
OBJET : financer et soutenir les actions sportives locales inscrites dans les Projets Sportifs Territoriaux. A pour objectif le développement de la pratique pour tous en cohérence avec les priorités du territoire et par déclinaison des orientations nationales (complément avec le PSF).
CIBLE :
• Clubs et associations affiliées à des fédérations sportives agréées – pour les AS sur des projets en dehors des horaires d'enseignement ; • Ligues / Comités des fédérations sportives agréées ; • CROS ; • Groupements d'employeurs ; • Associations du <u>Guid'Asso</u> ; • Associations de la Santé ; • Associations de lutte contre les violences ; • Collectivités (pour certains axes) ; • Comité Paralympique (CPSF).
PRIORITÉS ANS PST 2025 :
• Savoirs fondamentaux – SRAV / Aisance Aquatique / J'apprends à nager ; • Lutte contre les VSS ; • Autres politiques publiques – PST – Sport Santé / Sport Féminin / Parasport... ; • <i>Reprise d'activités ;</i> • <i>Sports de nature et de plein air ;</i> • <i>Aide aux assos professionnalisées par ANS.</i>
FINANCEMENT :
• Pas de tranche imposée • 80% maximum de financements publics
MODALITÉ DE CANDIDATURE : via le Compte Asso

ANS PST

OBJET : financer et soutenir les actions sportives locales inscrites dans les Projets Sportifs Territoriaux. A pour objectif le développement de la pratique pour tous en cohérence avec les priorités du territoire et par déclinaison des orientations nationales (complément avec le PSF).

CIBLE :

- Clubs et associations affiliées à des fédérations sportives agréées – pour les AS sur des projets en dehors des horaires d'enseignement ;
- Ligues / Comités des fédérations sportives agréées ;
- CROS ;
- Groupements d'employeurs ;
- Associations du Guid'Asso ;
- Associations de la Santé ;
- Associations de lutte contre les violences ;
- Collectivités (pour certains axes) ;
- Comité Paralympique (CPSF).

PRIORITÉS ANS PST 2025 :

- Savoirs fondamentaux – SRAV / Aisance Aquatique / J'apprends à nager ;
- Lutte contre les VSS ;
- Autres politiques publiques – PST – Sport Santé / Sport Féminin / Parasport... ;
- *Reprise d'activités ;*
- *Sports de nature et de plein air ;*
- *Aide aux assos professionnalisées par ANS.*

FINANCEMENT :

- Pas de tranche imposée
- 80% maximum de financements publics

MODALITÉ DE CANDIDATURE : via le Compte Asso

MODALITÉ DE CANDIDATURE : par transmission directe au référent ANS

es, sport de nature...)

► Alerte sur

► Appels à

► FEDEC

FEDEC
OBJET : prise en charge financière des frais de transport adriens métropolitain et l'environnement régional
CIBLE : associations et établissements scolaires - jeunes de moins de 18 ans
PRIORITÉS SPORT - projets en lien avec le projet sportif de la FEDEC
• Participation aux compétitions nationales des sports olympiques ;
• Participation aux compétitions inscrites aux calendriers nationaux ;
• Participation aux manifestations sportives organisées dans le département ;
• Déplacements des sportifs des structures des Parcs Sportifs (PS) outre-mer pour des stages nationaux (organisés par la DTN ou pour leurs sélections).
FINANCEMENT :
• Maximum 15 000 € (dans la limite des crédits disponibles mesure des commissions) couvrant uniquement les billets ;
• Financement possible pour les accompagnateurs de plus de 18 ans pour 8 jeunes de 6/17 ans & 1 pour 12 jeunes de 18/25 ans.
MODALITÉ DE CANDIDATURE : envoi des éléments directement à la FEDEC

► Appels à

► ANS P

ANS P
OBJET : Financer et soutenir les actions sportives locales inscrites dans le projet sportif territorial. A pour objectif le développement du sport local en cohérence avec les priorités du territoire et par décision orientations nationales complémentaires avec le PS).
CIBLE :
• Clubs et associations affiliés à des fédérations sportives agréées ;
• Lignes (Comités des fédérations sportives agréées) ;
• CRO ;
• Groupements d'entraîneurs ;
• Associations de (jeunes) sportifs ;
• Associations de la Santé ;
• Associations de lutte contre les violences ;
• Collectivités (pour certains axes) ;
• Comité Paradiplomatie (CPD).
PRIORITÉS ANS P 2025 :
• Savoirs Fondamentaux - SAV / Alliance Aquatique / Équitation ;
• Lutte contre les VLS ;
• Actions pédagogiques publiques - PPT - Sport Santé / Sport Santé Prévention ;
• Projets d'été ;
• Sports de nature et de plein air ;
• Jeux pour tous (projets éducatifs par APS).
FINANCEMENT :
• Pas de tranche inférieure ;
• 80% maximum de financements publics.
MODALITÉ DE CANDIDATURE : voir la Comète APS.

MANGER-BOUGER

OBJET : soutenir les actions permettant l'amélioration de la santé des populations par la prévention primaire autour de l'alimentation et / ou l'activité physique. Il s'agit ainsi de proposer des actions de prévention qui visent à réduire la survenue des maladies nutritionnelles. Appel à projets cofinancé (ARS, DRAJES, ANCT, DEETS, CD, CSSM, DEALM...)

CIBLE :

- Toutes structures (associations, collectivités, privés...).

PRIORITÉS MANGER-BOUGER 2025 :

- Education en santé / éducation alimentaire ;
- Accessibilité des pratiques d'activités physiques aux personnes les plus éloignées ;
- Lutte contre la précarité alimentaire ;
- Création d'outils de sensibilisation / promotion ;
- Développement des circuits courts.

FINANCEMENT :

- Pas de subventionnement en dessous de 2 000 € ;
- 80% maximum de financements publics.

MODALITÉ DE CANDIDATURE : par transmission directe au référent ARS

► Alerte sur les crédits !

► Appels à projets en cours :

► FEBECS

FEBECS
OBJET : prise en charge financière des frais de transport aérien vers la France métropolitaine et l'environnement régional
CIBLE : associations et établissements scolaires – jeunes de moins de 30 ans
PRIORITÉS SPORT : projets en lien avec le projet sportif de la fédération :
• Participation aux compétitions nationales des sportifs ayant atteint les minima requis ; • Participation aux compétitions inscrites aux calendriers des fédérations nationales ; • Participation aux manifestations sportives organisées dans les pays situés dans l'environnement régional ; • Déplacements des sportifs des structures des Parcours d'Excellence Sportive (PES) outre-mer pour des stages nationaux (organisés par les DTN ou pour leurs sélections).
FINANCEMENT :
• Maximum 15 000 € (dans la limite des crédits disponibles au fur et à mesure des commissions) couvrant uniquement les billets d'avion • Financement possible pour les accompagnateurs de plus de 30 ans (!) pour 8 jeunes de 6/17 ans & 1 pour 12 jeunes de 18/25 ans).
MODALITÉ DE CANDIDATURE : envoi des éléments directement à la DRAJES

► FDVA 2

FDVA 2
OBJET : accompagner et soutenir le développement à la vie associative. Un axe formation (FDVA1) et un axe fonctionnement / projet (FDVA2).
CIBLE :
• FDVA 2 uniquement pour les associations sportives (PSF pour la formation) ; • Associations, de minimum 6 mois d'existence, ayant un impact durable, favorisant le dynamisme local et la participation citoyenne.
PRIORITÉS FDVA 2 :
• Petites associations (maximum 1 salarié) ; • Nord de Mayotte ; • Prise en compte de la qualité des produits dans les dépenses d'alimentation ; • Objectif environnemental dans les actions innovantes ; • Objectif de santé en soutien du système déployé sur le territoire ; • Mobilisation forte de bénévolat ou d'engagement des jeunes (année internationale du bénévolat en 2026).
FINANCEMENT :
• Entre 1 000 € et 5 000 € pour le fonctionnement ; • Entre 1 000 € et 15 000 € pour les projets innovants • 80% maximum de financements publics
MODALITÉ DE CANDIDATURE : via le Compte Asso - Jusq'au 15 mars 2026

► Appels à projets attendus :

► ANS PST

ANS PST
OBJET : financer et soutenir les actions sportives locales inscrites dans les Projets Sportifs Territoriaux. A pour objectif le développement de la pratique pour tous en cohérence avec les priorités du territoire et par décision des orientations nationales (complément avec le PSF).
CIBLE :
• Clubs et associations affiliés à des fédérations sportives agréées – pour les AS sur des projets en dehors des horaires d'enseignement ; • Signes / Comités des fédérations sportives agréées ; • CROZ ; • Groupements d'employeurs ; • Associations du Quil'Asap ; • Associations de la Santé ; • Associations de lutte contre les violences ; • Collectivités (pour certains axes) ; • Comité Paralympique (CPH).
PRIORITÉS ANS PST 2025 :
• Savoirs fondamentaux – SRAP / Alliance Aquatique / l'apprendis à nager ; • Lutte contre les VSS ; • Autres pratiques publiques – PST – Sport Santé / Sport Féminin / Paraparc ; • Appareils d'activités ; • Sports de nature et de plein air ; • Atteint aux axes professionnels par ANS.
FINANCEMENT :
• Pas de tranche imposable • 80% maximum de financements publics
MODALITÉ DE CANDIDATURE : via le Compte Asso

► Manger-Bouger

MANGER-BOUGER
OBJET : soutenir les actions permettant l'amélioration de la santé des populations par la prévention primaire autour de l'alimentation et / ou l'activité physique. Il s'agit ainsi de proposer des actions de prévention qui visent à réduire la survenue des maladies nutritionnelles. Appel à projets co-financé (ARS, DRAJES, ANCT, DEETS, CD, CSM, DEALM...)
CIBLE :
• Toutes structures (associations, collectivités, privés...).
PRIORITÉS MANGER-BOUGER 2025 :
• Education en santé / éducation alimentaire ; • Accessibilité des pratiques d'activités physiques aux personnes les plus éloignées ; • Lutte contre la précarité alimentaire ; • Création d'outils de sensibilisation / promotion ; • Développement des circuits courts.
FINANCEMENT :
• Pas de subventionnement en dessous de 2 000 € ; • 80% maximum de financements publics.
MODALITÉ DE CANDIDATURE : par transmission directe au référent ARS

► Autres (prévention des violences, sport de nature...)

CONSEILS POUR VOS DEMANDES

- La demande - doit répondre aux questions de base :
 - Qui / Quoi / Où / Quand / Comment / Combien / Pourquoi / Pour quoi / Pour qui

- Le budget - doit refléter la demande :
 - ÉQUILIBRÉ
 - Un montant pour chacune des questions de base
 - En cohérence avec les autres documents de l'association

- ATTENTION :
 - Vérifier son **éligibilité**
 - Répondre au **cahier des charges** (priorités, publics, montants...)
 - Transmettre un **dossier complet** et avec les **documents à jour**
 - Respecter les **modalités** et les **délais imposés**

- La demande - doit répondre aux questions de base :
 - Qui / Quoi / Où / Quand / Comment / Combien / Pourquoi / Pour quoi / Pour qui

Projet n°

6. Projet - Objet de la demande

Dupliquer les pages 5 à 7, et le cas échéant 8, pour chaque projet.

Remplir une « rubrique 6 - Objet de la demande » (3 pages) par projet

Votre demande est adressée à la politique de la ville ? ☐ oui

Intitulé :

Objectifs :

Pourquoi ? Quel est le besoin à combler ?

Description :

Quoi ? Quelles actions précises et avec quelle régularité ?

Bénéficiaires : caractéristiques sociales, dans le respect des valeurs d'égalité et de fraternité de la République (ouverture à tous, mixité, égalité femmes-hommes, non-discrimination), nombre, âge, sexe, résidence, participation financière éventuelle, etc.

Pour qui ? Quel(s) public(s) – quantitatif et qualitatif ?

Décembre 2022 - Page 5 sur 10

Projet n°

6. Projet - Objet de la demande (suite)

Territoire :

Où ? Quelle couverture par les actions déployées ?

Moyens matériels et humains (voir aussi les "CHARGES INDIRECTES REPARTIES" au budget du projet) :

Qui ? Qui, dans ou en dehors, de l'association va intervenir – quantitatif et qualitatif ?

Comment ? Avec quel matériel – quantitatif et qualitatif (achat / prêt / location) ?

	Nombre de personnes	Nombre en ETPT
Bénévoles participants activement à l'action/projet		
Salarié		
dont en CDI		
dont en CDD		
dont emplois aidés*		
Volontaires (services civiques ...)		

Est-il envisagé de procéder à un (ou des) recrutements(s) pour la mise en oeuvre de l'action/projet ?
☐ oui ☐ non Si oui, combien (en ETPT) :

Date ou période de réalisation : du (le) au Quand ?

Evaluation : indicateurs proposés au regard des objectifs ci-dessus

Pour quoi ? Quels sont les attendus – quantitatif et qualitatif ?

* Sont comptabilisés ici comme emplois aidés tous les postes pour lesquels l'organisme bénéficie d'aides publiques : contrats d'avenir, contrats uniques d'insertion, conventions adulte-relais, emplois tremplin, postes FONJEP, etc.

Décembre 2022 - Page 6 sur 10

► La demande - doit répondre aux questions de base :

- Qui / Quoi / Où / Quand / Comment / Combien / Pourquoi / Pour quoi / Pour qui

[illegible]

► **Le budget - doit refléter la demande :**

- ▶ ÉQUILIBRÉ
- ▶ Un montant pour chacune des questions de base
- ▶ En cohérence avec les autres documents de l'association

[illegible]

Projet n°

6. Budget⁵ du projet

Année ou exercice du au

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats	0	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Achats matières et fournitures		73 - Concours publics	
Autres fournitures		74 - Subventions d'exploitation ²	0
		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	
61 - Services extérieurs	0		
Locations			
Entretien et réparation			
Assurance		Conseil-s Régional(aux) :	
Documentation			
62 - Autres services extérieurs	0	Conseil-s Départemental (aux) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publication			
Déplacements, missions		Communes, communautés de communes ou d'agglomérations :	
Services bancaires, autres			
63 - Impôts et taxes	0		
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	
64 - Charges de personnel	0	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Rémunération des personnels		L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées (fondation)	
65 - Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	0
		756. Cotisations	
		758. Dons manuels - Mécénat	
66 - Charges financières		76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements		78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	
69 - Impôt sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés		79 - Transfert de charges	
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES AU PROJET		RESSOURCES PROPRES AFFECTEES AU PROJET	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES HORS CVN	0	TOTAL DES PRODUITS HORS CVN	0
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (CVN) ³			
86 - Emplois des contributions volontaires en nature	0	87 - Contributions volontaires en nature	0
860 - Secours en nature		870 - Dons en nature	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole		875 - Bénévolat	
TOTAL DONT CVN	0	TOTAL DONT CVN	0
La subvention sollicitée de €, objet de la présente demande représente % du total des produits du projet dont CVN (montant sollicité/total du budget) x 100.			

⁵ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

⁶ L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

⁷ Voir explications et conditions d'utilisation dans la notice.

Projet n°

6. Projet - Objet de la demande

Dupliquer les pages 5 à 7, et le cas échéant 8, pour chaque projet.

Remplir une « rubrique 6 - Objet de la demande » (3 pages) par projet

Votre demande est adressée à la politique de la ville ? ☐ oui

Intitulé :

Objectifs :

Permettre aux élèves de pratiquer différentes activités sportives en dehors des heures de cours, dans un cadre sécurisé et à moindre coût. Pour le loisir ou pour la compétition (pour ceux qui le souhaitent).

Description :

Maintien de 4 activités sur un créneau de 2h, le mercredi après-midi, sur les périodes scolaires (environ 36 semaines): basket-ball, football, gymnastique et VTT.
Création d'une nouvelle activité sur cette même période: le Hip-Hop. Le basket-ball, le football et le VTT ont lieu dans l'établissement ou à proximité immédiate. La gymnastique et le Hip-Hop ont lieu au Dojo du village voisin.
Chaque discipline donne lieu à deux compétitions locales par trimestre avec une organisée à domicile et une en extérieur: environ 6 compétitions en tout.
L'AS du collège participe à tous les événements organisés par l'UNSS durant l'année scolaire: le CROS académique, le rassemblement annuel et le rassemblement de mi-saison.
Qualifié en 2025, l'AS basket-ball prévoit de représenter le territoire lors de la compétition UNSS Basket 3x3 au niveau national.

Bénéficiaires : caractéristiques sociales, dans le respect des valeurs d'égalité et de fraternité de la République (ouverture à tous, mixité, égalité femmes-hommes, non-discrimination), nombre, âge, sexe, résidence, participation financière éventuelle, etc.

Jeunes entre 11 et 15 ans.
Basket-ball : 10 filles et 14 garçons
Football : 12 filles et 15 garçons
Gymnastique : 6 filles
VTT : 1 fille et 5 garçons
Hip-Hop : 4 filles et 8 garçons

Décembre 2022 - Page 5 sur 10

Projet n°

6. Projet - Objet de la demande (suite)

Territoire :

Collège de ...

Moyens matériels et humains (voir aussi les "CHARGES INDIRECTES REPARTIES" au budget du projet) :

Moyen humain : 8 professeurs d'EPS du collège + 5 bénévoles (autres professeurs) pour les déplacements
Moyen matériel:
Basket-ball : utilisation du matériel + rachat de ballons et tenues
Hip-Hop : achat de tapis, d'une sono, de tenues de compétition + location d'un bus pour les déplacements...

	Nombre de personnes	Nombre en ETPT
Bénévoles participants activement à l'action/projet		
Salarié		
dont en CDI		
dont en CDD		
dont emplois aidés ⁴		
Volontaires (services civiques ...)		

Est-il envisagé de procéder à un (ou des) recrutements(s) pour la mise en oeuvre de l'action/projet ?
☐ oui ☐ non Si oui, combien (en ETPT) :

Date ou période de réalisation : du (le) au

Evaluation : indicateurs proposés au regard des objectifs ci-dessus

Quantitatif:
Augmentation du nombre de licenciés (+20% en basket-ball, +15% en football, un minimum de 10 inscrits en Hip-Hop...)
Participation aux déplacements organisés par l'UNSS
Participation à un événement national dans l'une des disciplines

Qualitatif:
Volonté d'engagement des jeunes
Qualité des séances
Image de l'AS et de l'établissement auprès des autres acteurs

⁴ Sont comptabilisés ici comme emplois aidés tous les postes pour lesquels l'organisme bénéficie d'aides publiques : contrats d'avenir, contrats uniques d'insertion, conventions adulte-relais, emplois tremplin, postes FONJEP, etc.

Décembre 2022 - Page 6 sur 10

- ▶ **La demande - doit répondre aux questions de base :**
 - ▶ Qui / Quoi / Où / Quand / Comment / Combien / Pourquoi / Pour quoi / Pour qui

- ▶ **Le budget - doit refléter la demande :**
 - ▶ ÉQUILIBRÉ
 - ▶ Un montant pour chacune des questions de base
 - ▶ En cohérence avec les autres documents de l'association

- ▶ **ATTENTION :**
 - ▶ Vérifier son **éligibilité**
 - ▶ **Répondre au cahier des charges** (priorités, publics, montants...)
 - ▶ Transmettre un **dossier complet** et avec les **documents à jour**
 - ▶ Respecter les **modalités** et les **délais imposés**

CONTACTS

- ▶ Pôle SPORT :
 - ▶ 02.69.63.33.75
 - ▶ drajes976-sport@ac-mayotte.fr
- ▶ Elodie ALVES – Conseillère d'Animation Sportive:
 - ▶ 06.39.95.45.59
 - ▶ elodie.alves@ac-mayotte.fr